Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008) **Heft:** 1769

Artikel: Fusion de communes : l'exemple des petits : un choc thérapeutique que

Vaud et Genève, trop riches pour se l'imposer, devraient cependant

méditer

Autor: Tille, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012416

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'horizon 2020

Or, aujourd'hui, le Programme de législature du Conseil d'Etat, même s'il retient la projection des 100'000 habitants de plus d'ici 2020, se contente d'une référence aux orientations du Plan directeur cantonal pour «coordonner et stimuler le développement territorial, prévoir, réaliser ou soutenir les infrastructures nécessaires (notamment transports et logement), activer les projets d'agglomération». Ces formules trop générales ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Un engagement prioritaire de l'ensemble du Conseil d'Etat serait nécessaire, tant sont nombreux les obstacles. Au premier rang desquels la propriété privée du sol, qui rend difficiles des réalisations d'ensemble, c'est-à-dire des

quartiers où se règlent globalement les problèmes de chauffage, de circulation, d'aires de jeu, selon un urbanisme à échelle plus humaine, comme celui, pour prendre une référence historique, de Bruno Taut dans les années 20 à Berlin.

On suivra dans cette optique avec intérêt les aménagements annoncés sur des terrains en mains communales: le projet Métamorphoses de la Commune de Lausanne, ou encore ceux prévus sur les friches industrielles de Malley-Prilly.

La qualité fonctionnelle et esthétique de l'habitat et de son environnement est l'expression de la réussite ou de l'échec d'une société, de ce que vivent au quotidien les résidents, de ce que nous laisserons, après nous, comme témoignage de notre civilisation. C'est certainement le domaine où le slogan *«changer la vie»* peut trouver une application concrète.

L'équipement d'un quartier implique chaque département de l'Etat, au titre scolaire. sanitaire, social, sécuritaire, culturel, et au titre des transports et de la circulation. Le collège gouvernemental devrait donc, régulièrement, dans un rapport ad hoc, faire le point sur Vaud + 100'000, sur l'aménagement du territoire, sur les réalisations architecturales, sur le quartier (et non pas l'immeuble) considéré comme l'unité de mesure de l'urbanisme.

Alors les formules trop générales du programme de législature prendraient un sens concret et politique.

Fusion de communes: l'exemple des petits

Un choc thérapeutique que Vaud et Genève, trop riches pour se l'imposer, devraient cependant méditer

Albert Tille (22 février 2008)

Trois communes pour un canton. Il y a deux ans la Landsgemeinde de Glaris décidait une méga fusion de ses 27 communes. L'Assemblée interjurassienne fait cette semaine une proposition analogue. Pour renforcer l'attractivité de la région et dépasser les querelles fratricides, les 82 communes du canton du Jura n'en formeront plus que trois et se confondront avec les districts actuels. Le mouvement sera le

même pour les 50 communes du Jura bernois. Cette audace tranche avec la mollesse de cantons plus grands et plus riches. Ainsi, une nouvelle Constitution vaudoise ultra prudente n'a entraîné, à ce jour que quelques mini fusions. Deux tentatives de regroupement d'une certaine ampleur ont avorté. Le vote négatif d'une seule commune a condamné ces projets. La minorité a fait la loi. A Genève la question sera à l'ordre du

jour de la révision totale de la Constitution votée ce dimanche (DP 1725).

La nécessité d'une rationalisation institutionnelle s'impose dans les régions défavorisées. Un canton prospère pourrait en revanche se satisfaire d'un bricolage? Pas si sûr. Vaud connaît un emballement démographique: 10'000 habitants de plus pour la seule année 2007 et une projection d'accroissement de

la population de 100'000 âmes dans 13 ans. Il faudra loger tout ce monde et lui permettre de se déplacer. Le plan directeur cantonal adopté l'an passé a tracé la marche à suivre. Il faudra densifier l'habitat à proximité de transports publics efficaces. Mais les communes gardent les commandes de l'accélérateur et du frein. Celleci refuse le financement d'une ligne de bus, celle-là ne veut pas densifier son habitat. Une concurrence s'installe dans les agglomérations pour dessiner les axes forts des transports publics. L'éparpillement des centres de décision est un obstacle au développement des infrastructures, lequel doit

nécessairement accompagner l'évolution démographique.

Les services de l'Etat planchent sur un projet capable de faciliter quelque peu les fusions. L'objectif serait de voir disparaître les communes de moins de 500 habitants. Le parti socialiste, de son côté, a déposé une initiative parlementaire pour forcer à la fusion les communes qui ne parviennent pas à offrir des prestations minimales à la population. Le Grand Conseil vaudois l'a sèchement balavée. Vaud qui ne connaît ni la déchirure politique ni les difficultés économiques du Jura n'a peut-être pas besoin

du choc thérapeutique proposé par l'assemblée interiurassienne. Mais le problème de la pléthore des communes reste entier. Celui des petites entités qui ne peuvent plus faire face à leurs obligations. Et celui des agglomérations qui peinent à coordonner un développement harmonieux. En écartant à la fois une politique audacieuse de fusions et la création de structures intercommunales, le canton de Vaud a raté la nécessaire réforme de ses structures territoriales. Un conservatisme générateur de blocages dont on pourrait constater bientôt le coût élevé.

Le Club de Rome et les malices du glocal

A force de réfléchir à la planète, le Club de Rome trébuche sur le dur terrain de la démocratie locale à l'helvétique. Zurich se console avec un projet de parc naturel périurbain

Yvette Jaggi (25 février 2008)

L'affaire semblait plutôt simple, évidente même aux yeux de l'impatient Elmar Ledergerber, président de la ville de Zurich et très fier de l'être. Et tout désireux d'y voir le Club de Rome s'y installer en 2008 (DP 1749), 40 ans après sa création dans la Ville éternelle. Le 26 septembre dernier, le Conseil communal accordait un crédit de 1'820'000 francs, destiné à faciliter le transfert du fameux think tank de Hambourg à Zurich et à contribuer au financement de ses activités pendant les cinq premières années sur les bords de la Limmat, jusqu'en 2012 donc. Décision prise à une majorité

appréciable: 68 voix favorables au crédit, contre 25 oppositions venues principalement des rangs de l'UDC, avec 17 abstentions, notamment de l'Alternative de gauche. Or voilà que, nullement impressionné par ce score et flairant l'occasion de surfer sur la vague populiste, un groupement dissident de l'UDC, créé en 2006 sous le nom de Parti pour Zurich (PFZ), lance un référendum qui aboutit promptement, avec 2'111 signatures valables (3'000 suffisent pour tout le canton de Zurich!).

On sait la suite: au terme d'une campagne discrète, même du

côté des opposants qui ne font pourtant pas dans l'argumentation fine, 50,9% des 75'184 votants de ce 24 février ont dit non au fameux crédit destiné au Club de «penseurs richards» pas même capables d'autofinancer leurs «élucubrations». L'analyse des résultats révèle que les arrondissements où résident le président et la viceprésidente du PFZ ont donné une faible majorité négative. surprenante dans des quartiers où les socialistes sont très présents. Ailleurs, la carte des non recouvre celle des plus fortes implantations de l'UDC. Mais par-delà les clivages politiques, d'autres facteurs ont